

UNIVERSITÉ NATIONALE ET CAPODISTRIENNE D'ATHÈNES
FACULTÉ DES LETTRES
DÉPARTEMENT DE LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES

CURSUS DE SPÉCIALISATION
Langue et Littérature françaises

GUIDE DE L'ÉTUDIANT
&
RÈGLEMENT INTERNE

ATHÈNES 2012

Édition : F. Tabaki-Iona & H. Tatsopoulou

La traduction en français du Guide de l'étudiant du Cours de spécialisation *Langue et Littérature françaises* a été réalisée avec l'aimable contribution de P. Ioannidou, enseignante de FLE, détachée au Département au titre de l'année universitaire 2012-2013, et de C. Adosidou, doctorante.

Le texte traduit a été revu par K. Forakis.

SOMMAIRE

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT	7
DESCRIPTION GÉNÉRALE - OBJECTIFS DU CURSUS	8
DIPLÔMES DE SPÉCIALISATION ET DURÉE DES ÉTUDES	9
CONDITIONS PRÉALABLES À L'INSCRIPTION AU CURSUS - PROCÉDURE DE SÉLECTION DES ÉTUDIANTS POUR LE <i>DIPLÔME SUPÉRIEUR DE SPÉCIALISATION (D.S.S.)</i>	10
MODALITÉS D'ACCOMPLISSEMENT DU CURSUS - CRITÈRES D'OBTENTION DU D.S.S.	14
PROCÉDURE D'OBTENTION DU <i>DIPLÔME DE DOCTORAT (D.D.)</i>	16
PROGRAMME POUR LES ÉPREUVES ÉCRITES D'ACCÈS AU C.S.	19
MODULES PROPOSÉS PAR LES SECTIONS POUR L'OBTENTION DU D.S.S.	22
RÉPARTITION DES ENSEIGNEMENTS POUR L'ANNÉE 2012-2013	23
CONTENU DES ENSEIGNEMENTS POUR L'ANNÉE 2012-2013	24
Filière : Littérature française	24
Filière : Histoire de la civilisation française	27
RECOMMANDATIONS POUR LA PRÉSENTATION DES MÉMOIRES ET THÈSES	30
PERSONNEL ENSEIGNANT	36
INFORMATIONS UTILES	37

Le Coursus de spécialisation intitulé *Langue et Littérature françaises* [niveau Master 2] est organisé par le Département de Langue et Littérature françaises de l'Université nationale et capodistrienne d'Athènes, et se met en place à partir de septembre 2004. (Le décret d'homologation y afférent est paru au Journal Officiel 324/t. B/11-2-2004.)

Ce cursus se donne pour objectif de répondre aux besoins de recherche en Langue et Littérature françaises, d'attirer des diplômés ayant fait preuve de compétences académiques exceptionnelles et étant intéressés par un approfondissement en Lettres françaises, enfin, de former des spécialistes de haut niveau dans les deux (2) filières suivantes :

- Littérature française,
- Histoire de la civilisation française.

Nous rendons public le *Guide de l'étudiant - Règlement interne* du Coursus de spécialisation avec la conviction que ce cursus contribuera aux progrès de la recherche en matière de Langue et Littérature françaises.

Pour la Commission de coordination

*Professeure Fridériki TABAKI-IONA
Directrice du Coursus de spécialisation*

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Le Coursus de spécialisation (C.S.) *Langue et Littérature françaises* se met en place après approbation du Ministère de l'Éducation nationale et des Cultes, conformément aux directives de la loi 3685/2008. Les organes compétents pour son administration et son fonctionnement sont, à l'Université nationale et capodistrienne d'Athènes, le Conseil de composition spéciale et le Vice-recteur délégué aux affaires universitaires et au personnel ; au Département de Langue et Littérature françaises, les suivants :

1. L'Assemblée générale du Département (A.G.)

Conformément à l'article 4 de la loi 4076/2012 :

L'Assemblée générale du Département est constituée des Professeurs et des Maîtres de conférences du Département, selon ce qui est prévu par les dispositions en vigueur au moment de l'entrée en vigueur de la loi 4076/2012 (A' 195), un représentant, par catégorie, des membres du Personnel enseignant spécialisé et des membres du Personnel technique spécialisé ainsi que deux représentants des étudiants du Département (un étudiant de niveau licence et un étudiant de niveau master).

2. La Commission de coordination des études de spécialisation

La Commission de coordination a la responsabilité du « suivi et de la coordination du Coursus ». Elle se compose des membres suivants :

- Fridériki TABAKI-IONA, Professeure.
- Ifigeneia BOTOUROPOULOU, Professeure.
- Despina PROVATA, Professeure adjointe.
- Dimitri ROBOLY, Professeur assistant.

Le mandat des membres de la Commission de coordination est de deux ans et ses compétences sont de suivre et de contrôler, en collaboration avec les enseignants responsables, le cours des études des inscrits au C.S. et de ratifier l'achèvement de la formation de ceux-ci après contrôle des acquis. La Commission de coordination est aussi responsable de régler les questions administratives relatives au Coursus.

3. La directrice du C.S.

Madame la Professeure Fridériki TABAKI-IONA, directrice du C.S., a la responsabilité du bon déroulement du Coursus. Elle convoque la Commission de coordination et propose à l'A.G. du Département tout sujet qui concerne l'application efficace du C.S.

DESCRIPTION GÉNÉRALE - OBJECTIFS DU CURSUS

Le Département de Langue et Littérature françaises de l'Université nationale et capodistrienne d'Athènes organise et met en place, à partir de l'année universitaire 2004-2005, le Cours de spécialisation intitulé *Langue et Littérature françaises* et comprenant les deux (2) filières ci-dessous, conformément aux directives de l'arrêté ministériel publié au J.O. 324/t. B/11-2-2004 et de la loi 3685/2008 :

- Littérature française,
- Histoire de la civilisation française.

Le Cours et ses filières particulières visent au développement de la recherche, à l'enrichissement du savoir en Littérature et Civilisation françaises. Il dispense une formation de haut niveau se donnant pour but l'amélioration de la compétitivité des ressources scientifiques helléniques dans l'espace européen et, plus généralement, mondial. Il cherche, enfin, à valoriser le personnel scientifique en exercice et à exploiter l'infrastructure matérielle et technique du Département.

Plus précisément, le C.S. du Département de Langue et Littérature françaises se donne pour objectifs :

- a. d'initier les étudiants à la recherche, dans les domaines de la Littérature et de la Civilisation françaises.
- b. de développer des modes de production de discours scientifique dans les domaines de la Littérature et de la Civilisation françaises.
- c. de développer l'examen critique des approches méthodologiques de l'enseignement de la langue, de la littérature et de la civilisation françaises et de faire acquérir des compétences de sélection et d'application des méthodes, techniques et stratégies appropriées au processus d'enseignement et d'apprentissage.
- d. de viser à l'approche systématique, à l'étude approfondie et à l'interprétation efficace de textes, littéraires ou pas, d'expression française, et des différents aspects de la culture française et d'étudier le rôle du texte en tant que mode de transmission d'idées et de communication entre les peuples. L'accent sera mis sur les interactions entre les littératures française et grecque.

DIPLÔMES DE SPÉCIALISATION ET DURÉE DES ÉTUDES

Le Coursus de spécialisation du Département de Langue et Littérature françaises décerne :

1. le *Diplôme supérieur de spécialisation (D.S.S.) en Langue et Littérature françaises* dans les filières suivantes :

- Littérature française,
- Histoire de la civilisation française.

La durée minimale pour l'obtention du D.S.S. est fixée à quatre semestres.

2. le *Diplôme de doctorat (D.D.)*.

Le CS ouvre la voie à l'obtention du DD dans les domaines scientifiques que recouvrent les filières susmentionnées. La durée de préparation au DD est de six semestres minimum à douze semestres maximum. Au-delà de douze semestres (à compter de la première inscription en thèse), tout doctorant n'ayant pas déposé sa thèse – approuvée par trois membres du Jury consultatif – au secrétariat du Département de Langue et Littérature françaises sera radié du CS.

**CONDITIONS PRÉALABLES À L'INSCRIPTION AU CURSUS –
PROCÉDURE DE SÉLECTION DES ÉTUDIANTS
POUR LE *DIPLÔME SUPÉRIEUR DE SPÉCIALISATION (D.S.S.)***

Dix (10) étudiants maximum par filière, soit vingt (20) au total, peuvent s'inscrire chaque année au C.S. du Département de Langue et Littérature françaises.

Conditions d'admission

Pour le cursus de spécialisation (C.S.) menant à l'obtention d'un Diplôme Supérieur de Spécialisation (D.S.S) sont acceptés comme candidats:

- a. Les diplômés des départements de Langue et Littérature françaises de Grèce.
- b. Les titulaires d'un diplôme dans des disciplines connexes de départements correspondants et reconnus de l'étranger (accompagné, le cas échéant, d'une attestation d'équivalence attribuée par D.O.A.T.A.P. [Organisme Interscientifique de Reconnaissance des Titres Académiques et d'Information]).
- c. Les titulaires du diplôme du Département de Langues étrangères appliquées à l'Administration et au Commerce du T.E.I. [i.e. I.U.T] d'Epire, conformément à l'article 5 de la loi 2916/2001 (J. O. 114 A') .
- d. Les titulaires d'un diplôme d'autres départements universitaires grecs, sous condition d'avoir couvert adéquatement les principaux domaines de la littérature et de la civilisation des peuples francophones.
- e. Les étrangers titulaires d'un diplôme dans des disciplines connexes de départements étrangers reconnus (accompagné d'une attestation d'équivalence attribuée par D.O.A.T.A.P.). Pour ces candidats une certification supplémentaire de la connaissance du grec moderne est requise (niveau B2 "bonne connaissance").
- f. Dans le cas des candidats étrangers, même de ceux qui bénéficient d'une bourse d'Etat, un certificat ou toute autre preuve attestant une excellente maîtrise du français, ainsi que la certification ou l'attestation de la connaissance de la langue grecque sont requis.

Qualifications des candidats

Pour la sélection des candidats au cursus sont pris en considération les critères suivants : (loi 2083/92, article 12, paragraphe 2a):

1. La note globale obtenue au diplôme de premier cycle des études universitaires.
2. Les notes obtenues aux modules de premier cycle relatifs aux matières de spécialisation du C.S.
3. La performance dans un devoir de fin d'études au cas où celui-ci serait prévu pour le niveau du premier cycle.
4. Toute activité éventuelle de recherche relative à la spécialisation.
5. L'excellente maîtrise du français. La connaissance d'une autre langue étrangère sera prise en considération.
6. Des activités scientifiques connexes (séminaires, participation à des programmes, etc.)
7. Le succès aux épreuves écrites et à l'entretien (auquel seront convoqués les seuls candidats ayant réussi à aux épreuves écrites).

Demande et pièces justificatives requises

Après l'annonce de l'appel à candidatures, les candidats intéressés doivent soumettre au Secrétariat une demande accompagnée des pièces justificatives suivantes :

1. Une copie certifiée conforme à l'original du diplôme ou une attestation de réussite à tous les modules requis pour l'obtention du diplôme.
2. Des copies certifiées conformes de tout autre titre ou qualification dans des disciplines connexes.
3. Un relevé de notes.
4. Une attestation d'équivalence du titre de leur diplôme attribuée par D.O.A.T.A.P. (pour les candidats titulaires de diplômes d'universités étrangères).
5. Un curriculum vitae.
6. Une certification de connaissance du français (niveau C1 "très bonne connaissance") pour les candidats des catégories (b) et (c).
7. Pour les candidats étrangers, une certification supplémentaire de la connaissance du grec est exigée (niveau B2 "bonne connaissance").
8. Des certificats de compétence dans d'autres langues, le cas échéant.
9. Toute preuve attestant une activité scientifique éventuelle en rapport avec le domaine concerné.

Procédure de sélection

La procédure de sélection et d'inscription des étudiants en C.S. est la suivante : les intéressés déposent au secrétariat du Département leur fiche de candidature et les justificatifs nécessaires dans les délais fixés par l'appel à candidatures. Le secrétariat contrôle la validité et l'intégralité du dossier de chaque candidat, et dresse une liste de candidats par filière. Sur proposition de la Commission de coordination, l'A.G. désigne les examinateurs et réviseurs de notes, et fixe les dates des épreuves écrites, par filière. La sélection des candidats s'effectue au mois d'octobre, initialement sur la base des résultats obtenus aux épreuves écrites, dont le programme est annoncé dans l'appel à candidatures y afférent. Sont déclarés admissibles et convoqués à l'entretien les seuls candidats ayant réussi à ces épreuves écrites. L'échelle des notes s'étend de 0 à 10, la moyenne étant fixée à 5.

Voici, plus précisément, le calendrier généralement suivi :

- Appel à candidatures : courant mai, l'appel paraît sur le site web et les tableaux d'affichage du Département.
- Dépôt des fiches de candidature et des pièces justificatives du 1^{er} au 10 septembre.
- Déroulement des épreuves écrites et sélection des candidats du 15 au 20 septembre.
- Les résultats de la sélection sont rendus publics début octobre.

Déroulement des épreuves écrites

La Commission de coordination du Cursus a la responsabilité de l'organisation et du bon déroulement des examens, du décachetage des copies et de la proclamation des résultats.

1. Une heure avant le commencement des épreuves, les examinateurs se réunissent en vue de la conception des sujets dans le bureau de la Présidence, en présence de la Commission de coordination.
2. La directrice du Cursus ou le personnel du secrétariat chargé de l'encadrement de ce dernier remet aux surveillants les copies (accompagnées de bandes adhésives destinées au cachetage), ainsi que la liste des candidats ayant droit d'accès à la procédure de sélection.
3. Le(s) surveillant(s) vérifie(nt) l'identité du candidat aussi bien à l'arrivée de celui-ci qu'au moment où il remet sa copie. Lors du cachetage de la copie, le candidat est appelé à émarger la liste.

4. Afin que soit assuré le bon déroulement des épreuves, l'entrée dans la salle d'examen est interdite aux candidats munis de livres, de cahiers chargés de notes, de liquide correcteur (blanc), de téléphone portable et de toute sorte de notes en général. Ces consignes seront affichées à l'entrée de la salle d'examen.
 - Tout candidat qui refuse de se conformer aux instructions des surveillants, tente de copier ou permet à d'autres de ce faire, se verra exclure de l'examen. L'indication « zéro (0) », suivie d'une brève annotation justificative, sera inscrite sur sa copie.
 - En cas d'incident de cet ordre, l'un des surveillants en prévient immédiatement la Commission de coordination, un membre de celle-ci ou la directrice du Cursus, qui dresse, sur place, un procès-verbal après avoir accordé à l'intéressé le droit de présenter son point de vue.
5. Des consignes supplémentaires sur le déroulement des épreuves seront fournies au besoin par la Commission de coordination.
6. Une fois l'épreuve écrite terminée, les copies des candidats – cachetées et non numérotées – sont remises par les surveillants à des membres de la Commission de coordination ou à la directrice du Cursus afin d'être confiées, par la suite, aux correcteurs.
7. L'évaluation s'effectue exclusivement dans les locaux de l'établissement. Les copies sont évaluées par chaque correcteur séparément, la notation étant mentionnée sur une liste numérotée dont dispose chacun des correcteurs. Ces listes, accompagnées des copies (toujours cachetées), sont remises à la Commission de coordination, qui procède au décachetage des copies en présence des correcteurs et dresse le procès-verbal y afférent.
8. La moyenne des deux notes attribuées par chaque correcteur séparément constitue la note d'écrit du candidat. En cas de marge égale ou supérieure à trois points entre les deux notes, on procède à la révision de celles-ci. La note du réviseur, désormais définitive, ne saurait se situer en dehors des limites fixées par celles des deux correcteurs.

Entretien

Lors de l'entretien, il est tenu compte de la personnalité du candidat et de ses connaissances dans le domaine de spécialisation de la filière correspondante.

Critères de sélection

La Commission de coordination procède à la sélection des candidats selon les critères suivants :

- Note obtenue aux épreuves écrites (échelle d'évaluation : 0-10).
- Entretien (échelle d'évaluation : 0-10).

L'admission en C.S. suppose l'obtention de la moyenne (la note 5 sur 10) tant aux épreuves écrites qu'à l'entretien.

- La note globale obtenue au diplôme de premier cycle des études universitaires. (échelle d'évaluation : 0-10).
- Notes obtenues aux modules de premier cycle relatifs aux filières du C.S. (échelle d'évaluation : 0-10).
- Travaux de recherche et autres activités scientifiques éventuels (échelle d'évaluation : 0-5).

Les points que le candidat obtient au vu de ses résultats à l'écrit, de ses aptitudes spécifiques et de sa prestation lors de l'entretien, sont additionnés pour former une note globale. La liste classificatoire d'admission est établie sur la base de la note globale attribuée à chaque candidat, et donne lieu à la constitution de tableaux définitifs de répartition des admis, dont le nombre ne peut dépasser dix étudiants par filière. Ces tableaux sont ensuite soumis pour validation à l'A.G.

À égalité de points, la priorité sera accordée au candidat ayant obtenu la meilleure note au diplôme de premier cycle des études universitaires.

Les boursiers de I.K.Y. [Fondation des bourses d'État], dont la spécialité relève de celles du C.S., sont admis à titre exceptionnel.

La décision régissant l'organisation des épreuves d'accès au C.S. est prise par l'A.G. du Département de Langue et Littérature françaises dans le courant du mois de mai et sa mise en œuvre est confiée à la Commission de coordination du C.S.

MODALITÉS D'ACCOMPLISSEMENT DU CURSUS - CRITÈRES D'OBTENTION DU D.S.S.

Pour obtenir le D.S.S., les étudiants en C.S. doivent réussir à l'examen terminal de six modules semestriels. L'évaluation s'effectue par le moyen soit d'épreuves écrites ou orales, soit de devoirs (éventuellement en complément à l'examen).

Est également exigée la rédaction d'un mémoire scientifique d'une longueur de 15.000-20.000 mots environ, qui doit être achevée au cours du semestre 4.

Après avoir consulté les champs thématiques ou les sujets de mémoires proposés par filière, les étudiants s'adressent aux enseignants afin de déterminer le sujet de leur recherche. Toute la procédure, choix initial puis définitif et dépôt du sujet de mémoire, a lieu à la fin du semestre 2. La préparation du mémoire s'effectue en collaboration avec le directeur de recherche durant les troisième et quatrième semestres. Le mémoire est définitivement déposé à la fin du quatrième semestre. L'étudiant doit communiquer à son directeur l'avancement de sa recherche et lui présenter régulièrement les résultats de son travail.

Le mémoire

Le mémoire, auquel correspondent 60 crédits (E.C.T.S.), est évalué selon les critères d'évaluation suivants. Il doit:

- faire preuve d'originalité
- avoir une longueur de 15.000-20.000 mots
- être organisé conformément aux normes de l'essai académique
- se distinguer par la précision et la clarté de son contenu
- rendre compte de la compétence de l'étudiant en pensée critique
- comporter suffisamment de références bibliographiques dans le texte et présenter, à la fin, une bibliographie conforme aux normes internationales.
- les mémoires inférieurs à la longueur spécifiée ou qui la dépassent ne seront pas acceptés
- Le plagiat constitue un motif de radiation du registre des étudiants du C. S.

Le mémoire est évalué par un jury composé de trois enseignants : le directeur et deux autres membres du personnel enseignant, dont le domaine de spécialité est soit identique à celui dont relève le mémoire, soit voisin de ce dernier. Les membres de ce jury sont désignés par l'A.G. sur proposition de la Commission de coordination. La préparation de mémoires interdisciplinaires est également possible, sous la cotutelle d'enseignants appartenant à des filières différentes. Pour l'obtention du D.S.S., l'étudiant doit soutenir le mémoire en public, devant le jury composé de trois enseignants. Afin que la soutenance puisse avoir lieu, l'accord du directeur de recherche est requis. Le mémoire est évalué par le jury de trois membres lors de la soutenance et il est jugé réussi s'il a obtenu au moins une moyenne de six (6). Le dépôt du mémoire à la bibliothèque du Département se fait sur accord écrit du membre directeur certifiant que les éventuelles corrections effectuées par le candidat sont conformes à celles demandées lors de la soutenance.

Scolarité

Les Sections de Langue française et de Linguistique, de Littérature française et d'Histoire de la civilisation française offrent, durant le Cours de spécialisation du Département de Langue et Littérature françaises, six (6) modules de spécialisation dans le cadre de la filière correspondante du C.S. Chaque module correspond à 10 E.C.T.S.

Les étudiants ont la possibilité de suivre jusqu'à trois modules de spécialisation du Département de Langue et Littérature françaises dans un département correspondant d'une

autre université du pays, voire d'un établissement équivalent et reconnu de l'étranger, dans le cadre des programmes éducatifs de mobilité, destinés aux étudiants de l'Union européenne (Erasmus-Socrates). Pour l'obtention de l'équivalence d'études effectuées dans des établissements étrangers reconnus prévaut le règlement appliqué au cursus menant à l'obtention du *Diplôme de Langue et Littérature françaises*.

L'assiduité aux cours est obligatoire. Trois (3) absences maximum sont autorisées. La durée nécessaire à l'obtention du D.S.S. ne peut dépasser le temps prévu par le C.S. (quatre semestres). Une session de rattrapage est organisée au mois de septembre afin que les étudiants ajournés aux sessions de janvier et de juin puissent se présenter une dernière fois à l'examen du/des module(s) concerné(s). En cas d'échec à la session de septembre, de dépassement du nombre maximum d'absences ou de la durée d'études maximale autorisée, l'étudiant se verra radier du C.S. sur proposition de la Commission de coordination, puis décision de l'A.G. du Département. En cas de raisons particulières ou exceptionnelles (graves problèmes de santé, etc.), l'A.G. peut accorder un report ou une prolongation d'un an maximum des études, et ce, sur avis motivé de la Commission de coordination.

Mode d'évaluation

La manière d'évaluation dans les différents modules du C.S. est décidée par les membres du corps professoral qui les enseignent et elle est spécifiée dans la description de chaque module. Le principe général qui s'applique à l'évaluation de la performance des étudiants est que la note finale pour chaque module correspond à la somme des notes obtenues au moins par deux sources indépendantes (par exemple, devoirs de recherche au cours du semestre, examens écrits ou oraux, prestation orale ou autres activités de recherche). L'évaluation du mémoire est basée sur les critères énumérés à la section concernant les mémoires. La notation se fait sur l'échelle de un à dix (1-10), avec une moyenne égale à six (6).

Les examens de la session d'automne, pour les modules aboutissant à des examens, ont lieu en janvier / février et ceux du semestre de printemps en juin. Un examen de rattrapage est prévu pour le mois de septembre. Si l'étudiant ne réussit pas à un module (en fonction du total de sa performance à celui-ci), il se verra radier du registre des étudiants du C.S.

Attribution du D. S. S.

Pour obtenir le D.S.S., les étudiants doivent avoir complété avec succès tous les modules ainsi que leur mémoire. La notation des épreuves – y compris la soutenance du mémoire – se fait sur l'échelle de zéro à dix (0-10), avec une moyenne égale à 6 et sans décimale. Pour la notation du D.S.S., on établit d'abord la moyenne des notes obtenues dans les modules enseignés, à laquelle on rajoute par la suite la note du mémoire. La moyenne qui en résulte constitue la note finale.

La validation en crédits E.C.T.S. se fait à raison de 30 E.C.T.S. par semestre et par filière, soit 120 E.C.T.S. au total. Chaque module (6 modules dans les deux premiers semestres) correspond à 10 E.C.T.S., tandis que le mémoire, qui est préparé durant les troisième et quatrième semestres, correspond à 60 E.C.T.S.

PROCÉDURE D'OBTENTION DU *DIPLÔME DE DOCTORAT (D.D.)*

Conditions d'admission

Au programme sont acceptés comme candidats les titulaires de Diplômes Supérieurs de Spécialisation, niveau Master's, obtenus par des universités en Grèce ou par tout autre département universitaire étranger correspondant et reconnu (par D.O.A.T.A.P.) dans les spécialisations de la Littérature et de l'Histoire de la Civilisation Française ainsi que dans des disciplines scientifiques connexes.

Plus précisément, les candidats intéressés, avant de déposer leur demande, doivent venir en contact avec un membre du corps des enseignants-chercheurs afin de s'assurer que celui-ci est disponible de prendre en charge la supervision de la thèse proposée.

Demande et soumission des pièces justificatives

Les candidatures des étudiants au doctorat doivent être déposées entre le 1^{er} avril et le 31 mai et entre le 15 octobre et le 15 novembre. La sélection des candidats est opérée par l'A.G. sur proposition de la Commission de coordination du Coursus.

Les intéressés/es soumettent au secrétariat du C.S. une demande accompagnée de pièces justificatives suivantes :

1. Une demande dûment remplie sur un formulaire spécial
2. Une copie certifiée conforme du Diplôme Supérieur de Spécialisation
3. Des copies certifiées conformes de tout autre titre éventuel d'études supérieures dans des disciplines connexes
4. Une copie du mémoire du coursus de spécialisation
5. Des relevés de notes certifiés des modules du premier cycle et du cycle supérieur
6. Reconnaissance des titres d'études (par D.O.A.T.A.P.) pour les candidats titulaires de diplômes universitaires de l'étranger
7. Un C.V. complet
8. Une certification de la maîtrise excellente du français (niveau C1, « connaissance excellente ») pour les candidats non titulaires de diplômes de premier cycle ou de cycle supérieur des Départements de Langue et Littérature Françaises de la Grèce ou de l'étranger
9. Certification de connaissance de la langue grecque (niveau de « bonne connaissance ») pour les candidats étrangers.
10. Certificats validés de connaissance d'autres langues
11. Preuves d'activités scientifiques connexes.

Projet de thèse de doctorat

La candidature du doctorat doit être accompagnée par un projet de thèse d'une longueur de 1.500-2.000 mots qui comprenne :

- Le sujet, l'objectif et l'originalité de la recherche
- Les raisons, les besoins ou les lacunes dans le domaine scientifique pertinent qui ont conduit au choix du projet
- L'hypothèse principale de la recherche ou les questions de recherche
- La méthodologie de la recherche
- Options probables de la recherche
- Bibliographie de base (en dehors des limites des 1.500-2.000 mots).

L'obtention du D.D. nécessite la rédaction d'une thèse originale conformément aux décisions y afférentes de l'A.G.C.S. du Département et à la procédure de l'article 9 de la loi 3685/2008, qui prévoit les points suivants :

1. a. L'intéressé dépose la fiche de candidature au D.D. au secrétariat du département où il désire préparer sa thèse, tout en exposant les grandes lignes de son projet de recherche.

L'A.G.C.S.¹ du département vérifie si le profil du candidat remplit les conditions requises pour l'inscription en thèse, telles que les stipule le Règlement du C.S.

b. Les inscriptions en thèse sont ouvertes en principe aux détenteurs de D.S.S.

Le Règlement du C.S. autorise, à titre exceptionnel et sur avis motivé de l'A.G.C.S., l'inscription en thèse de candidats ne justifiant pas de D.S.S. Les diplômés des T.E.I. [*i.e.* I.U.T.] ou d'autres structures équivalentes peuvent se porter candidats au doctorat à la condition d'être titulaires d'un D.S.S.

2. Tout doctorant se voit assigner, par l'A.G.C.S., un jury consultatif de trois membres ayant pour tâche de diriger et de superviser les travaux de recherche. Le jury consultatif se compose du directeur de thèse – qui est membre du Personnel enseignant chercheur du département correspondant, et appartient au grade de Professeur (toutes classes confondues) – et de deux autres membres qui peuvent soit faire partie du corps des enseignants-chercheurs du même ou d'un autre département universitaire, grec ou étranger, soit être Professeurs des universités retraités ou membres du Personnel enseignant des T.E.I. et assimilés ou chercheurs de classe A, B et C, titulaires de doctorat, exerçant dans un centre de recherches reconnu, grec ou étranger. Les membres de ce jury doivent avoir une spécialité qui relève plus ou moins directement du domaine dans lequel le candidat effectue ses recherches.

Un membre du Personnel enseignant chercheur peut diriger tout au plus cinq thèses.

3. a. Jury consultatif et doctorant déterminent de concert le sujet de la thèse.

b. La durée de préparation au D.D. est d'au moins trois années civiles complètes à compter de la date de constitution du jury consultatif. Sur décision de l'A.G.C.S., il peut être exigé des candidats au doctorat qu'ils obtiennent un ensemble précis de modules ou qu'ils participent à d'autres activités y afférentes, à titre complémentaire.

c. Pour les candidats non titulaires de D.S.S., inscrits en thèse à titre exceptionnel selon ce que stipule le paragraphe 1. b. ci-dessus, la durée minimale de préparation au D.D. est de quatre années civiles complètes à compter de la date de constitution du jury consultatif. En ce cas, le candidat est tenu d'obtenir un ensemble précis de modules – déterminé par l'A.G.C.S. – dans le cadre du C.S. La durée des cours ne saurait dépasser la durée minimale de préparation au D.D.

d. Le doctorant se doit, si besoin est, de remplir un service d'enseignement dans le département où il prépare sa thèse, conformément au Règlement du C.S.

e. Sur décision de l'A.G.C.S. ainsi que des ministres de l'Éducation nationale et des Finances, le doctorant peut se voir assigner une fonction de lecteur auprès d'un membre du Personnel enseignant chercheur contre une rétribution horaire inscrite au budget de l'établissement.

f. À la fin de chaque année à compter de sa constitution, le jury consultatif établit, avec la collaboration du doctorant, un rapport sur la progression des travaux, qu'il remet à l'A.G.C.S.

4. a. La thèse accomplie, il est constitué par l'A.G.C.S., en vue de l'évaluation finale, un jury de soutenance composé de sept membres du Personnel enseignant chercheur, dont les trois membres du jury consultatif. Au moins quatre des sept membres doivent faire partie du corps des enseignants-chercheurs, et deux doivent être rattachés au département où la thèse a été préparée. Le reste des membres de ce jury peuvent soit faire partie du corps des enseignants-

¹ La loi 4076/2012 se réfère désormais à l'Assemblée générale du Département et non plus à l'Assemblée générale de composition spéciale (A.G.C.S.).

chercheurs de toute université grecque ou étrangère, soit être Professeurs des universités retraités ou membres du Personnel enseignant des T.E.I. et assimilés ou chercheurs de classe A, B et C, titulaires de doctorat, exerçant dans un centre de recherches reconnu, grec ou étranger. Les membres du jury de soutenance doivent tous avoir une spécialité qui relève plus ou moins directement du domaine dans lequel le candidat a effectué ses recherches.

b. Le doctorant soutient publiquement sa thèse, face au jury appelé par la suite à juger de l'originalité de ses travaux et notamment de leur contribution aux progrès de la science concernée. Pour l'admission de la thèse de doctorat, il faut l'accord d'au moins cinq membres du jury de soutenance. Le candidat est officiellement nommé docteur par l'A.G.C.S. Les formalités relatives à la nomination sont définies au Règlement du C.S.

Tout au long de ses études dans le cycle doctoral, l'étudiant doit impérativement rester en contact avec son jury consultatif et, plus particulièrement, avec son directeur de thèse, membre du Personnel enseignant chercheur dont la spécialité sera proche du sujet de la thèse. Une fois la thèse de doctorat achevée et le jury de soutenance constitué, le directeur de thèse établit un rapport argumenté pour présenter l'originalité des travaux du candidat et leur contribution aux progrès de la science dans le domaine concerné.

Au cours de la soutenance, on juge de l'originalité de la thèse, de son apport à la science et de sa contribution à la recherche systématique sur un sujet donné présentant une unité scientifique. À cet effet, on exige qu'il soit fait mention dans la thèse des sources et de la bibliographie utilisées par l'auteur de manière à pouvoir s'assurer de l'authenticité de ce qui y est développé, estimer l'apport scientifique personnel de l'auteur en quantité et en qualité, enfin, former un jugement sur l'originalité réelle et l'apport à la science de la thèse. Un avis motivé est requis en cas d'élimination.

Après la soutenance et avant sa prestation de serment [exigée par les formalités en vigueur en Grèce], le doctorant se doit de déposer un exemplaire de la thèse :

- a. à la bibliothèque du Département de Langue et Littérature françaises ou de la Faculté des Lettres, afin que soit assuré l'accès au document par consultation sur place ou par l'emprunt,
- b. au Centre national de documentation qui, conformément à l'article 70 de la loi 1566/1985, est l'organisme chargé de fonder et de conserver les Archives nationales des thèses de doctorat, en vue de se faire procurer l'attestation nécessaire au processus de prestation de serment.

Le dépôt de la thèse à la bibliothèque du Département ou de la Faculté et au Centre national de documentation se fait sur accord écrit du directeur certifiant les éventuelles corrections effectuées par le candidat conformes à celles demandées lors de la soutenance.

PROGRAMME POUR LES ÉPREUVES ÉCRITES D'ACCÈS AU C.S.

Les candidats au Cours de spécialisation passeront un examen durant la seconde quinzaine de septembre sur les programmes suivants (en fonction de la filière retenue) :

Filière : Littérature française

Le candidat choisira trois des sept thèmes suivants :

1. Dramaturgie française du XVII^e siècle. Étude de *L'École des femmes* de Molière.
2. Les Lumières et leurs représentants : Montesquieu, Voltaire, Diderot, Rousseau. Étude de *Zadig* de Voltaire.
3. Poésie romantique.
4. Le roman du XIX^e siècle et ses représentants : Stendhal, Balzac, Flaubert, Zola. Étude de *Madame Bovary* de Flaubert.
5. Le surréalisme, ses représentants et son retentissement. Étude de *Nadja* d'André Breton.
6. Le nouveau roman. Étude de *La Jalousie* d'Alain Robbe-Grillet.
7. Le théâtre du XX^e siècle. Étude de *Roberto Zucco* de Bernard-Marie Koltès.

Lors des épreuves écrites, ce sont les connaissances sur la Littérature Française ainsi que la compétence critique et synthétique des candidats qui sont évaluées. La bibliographie suivante est conseillée à titre indicatif :

XVIIe-XXe siècles

XVIIe siècle, XVIIIe siècle, XIXe siècle, XXe siècle, Paris, Bordas, coll. « Lagarde et Michard ».

ou

XVIIe siècle, XVIIIe siècle, XIXe siècle, XXe siècle, Paris, Nathan, coll. « Henri Mitterand ».

XVIIe siècle

BÉNAZÉRAF J., 1989, *L'École des femmes de Molière*, Paris, Nathan, coll. « Balises ».

GÉNÉTIOT A., 2005, *Le Classicisme*, Paris, PUF, coll. « Quadrige ».

XVIIIe siècle

COLLECTIF, 2006, *Les Lumières*, Paris, Gallimard, coll. « La Bibliothèque Gallimard : en perspective ».

VOLTAIRE, 2006, *Zadig ou la Destinée : conte oriental et philosophique*, Édition présentée, annotée et commentée par Florence Chapiro, Paris, Larousse-Bordas, coll. « Petits classiques Larousse ».

XIXe siècle

DE GAND M. et DECROIX O., 2010, *Le Romantisme*, coll. « La Bibliothèque Gallimard : en perspective ».

MILNER M., 1973, *Le Romantisme 1. (1820-1843)*, Paris, Arthaud.

PICHOIS Cl., 1979, *Le Romantisme 2. (1843-1869)*, Paris, Arthaud.

BOURDENET X., 2007, *Le Réalisme*, Paris, Gallimard, coll. « La Bibliothèque Gallimard : en perspective ».

GENGEMBRE G., 1990, *Gustave Flaubert: Madame Bovary*, Paris, PUF, coll. « Études littéraires ».

RIEGERT G., 1971, *Madame Bovary, Gustave Flaubert*, Paris, Hatier, coll. «Profil d'une œuvre ».

TABAKI-IONA F., « Formes et techniques romanesques dans la première scène de *L'Éducation sentimentale* de Gustave Flaubert », *Paroussia* (Revue de l'École des Lettres de l'Université d'Athènes), t. V, p. 5-30.

XXe siècle

MOURIER-CASILE P., 1994, *Nadja d'André Breton*, Paris, Gallimard, coll. « Foliothèque ».

NAVARRI R., 1994, *André Breton : Nadja*, Paris, PUF, coll. « Études littéraires ».

VIGIER L., 2006, *Le Surréalisme*, Paris, Gallimard, coll. « La Bibliothèque Gallimard : en perspective ».

ALLEMAND R.-M., 1996, *Le Nouveau Roman*, Paris, Ellipses.

1997, *Alain Robbe-Grillet*, Paris, Seuil, coll. « Les contemporains ».

MICCIOLLO, H., 1973, *La Jalousie d'Alain Robbe-Grillet*, Paris, Hachette, coll. « Lire aujourd'hui ».

FAERBER J., 2006, *Bernard-Marie Koltès, Roberto Zucco*, Paris, Hatier, coll. «Profil d'une œuvre ».

THOMADAKI M., 2000, *La dramaturgie de Koltès : approche sémiologique*, Athènes, Paulos.

Filière : Histoire de la civilisation française

I. *La diffusion des idées en France des lumières au XX^e siècle :*

- Théories politiques.
- Théories économiques.
- État et religion.
- Courants artistiques.
- Théories des deux sexes.

II. *Mouvements sociaux et conflits dans la France contemporaine :*

- 1830, 1848 et les révolutions bourgeoises.
- 1848, 1871 et le mouvement ouvrier.
- 1968 et le mouvement de la jeunesse.
- Le mouvement féministe : aspects précurseurs et revendications collectives.

Lors des épreuves écrites, ce sont les connaissances sur la Civilisation Française ainsi que la compétence critique et synthétique des candidats qui sont évaluées. La bibliographie suivante est conseillée à titre indicatif :

XVIIIe siècle

CHALINE O., 2004, *La France au XVIIIe siècle (1715-1787)*, Paris, Belin.

CORNETTE J., 2000, *Absolutisme et Lumières, 1652-1783*, Paris, Hachette.

LAGARDE A. et MICHARD L., 1970, *XVIIIe siècle*, Paris, Bordas, coll. « Lagarde et Michard » (les principaux philosophes).

ROCHE Daniel., 1993, *La France des Lumières*, Paris, Fayard.

XIXe siècle

BARJOT D., CHALINE J.-P., Chaline et ÉCREVÉ A., 1997, *La France au XIXe siècle (1814-1914)*, Paris, PUF.

GARRIGUES J.-P. et LACOMBRAGE Ph., 2004, *La France au XIXe siècle (1814-1914)*, Paris, Armand Colin.

ALBERTINI P., 2000, *La France du XIXe siècle (1815-1914)*, Paris, Hachette.

XXe siècle

PROST A., 2000, *Petite histoire de la France de la Belle Époque à nos jours*, Paris, Armand Colin.

DUBY G. et MANDROU R., 1984, *Histoire de la civilisation française XVIIe-XXe siècle*, Paris, Armand Colin, coll. « U » (seconde partie : La France moderne).

MODULES PROPOSÉS PAR LES SECTIONS POUR L'OBTENTION DU D.S.S.

Les modules proposés par les deux Sections du Département de Langue et Littérature françaises sont, pour chacune des filières, les suivants :

Filière : Littérature française

- *Méthodologie de la recherche scientifique en Lettres et Sciences humaines*
- *Poétique, rhétorique, stylistique*
- *Théories herméneutiques de textes*
- *Restitution critique de texte*
- *Techniques du discours narratif*
- *Théorie du discours théâtral*
- *Thèmes de littérature française du Moyen Âge*
- *Thèmes de littérature française du XVI^e siècle*
- *Thèmes de littérature française du XVII^e siècle*
- *Thèmes de littérature française du XVIII^e siècle*
- *Thèmes de littérature française du XIX^e siècle*
- *Thèmes de littérature française du XX^e siècle*
- *Questions sur les genres et courants littéraires*
- *Littérature comparée : acquisition, influences réciproques, retentissement à travers les époques. Littérature et Beaux-arts*
- *Littérature francophone*
- *Littérature et cinéma*

Filière : Histoire de la civilisation française

- *Méthodologie de la recherche scientifique en Lettres et Sciences humaines*
- *La Grèce et la France : rapports interculturels au XIX^e siècle*
- *Les récits de voyage français en Grèce*
- *Révolution française et mouvements sociaux. Diffusion des idées et théories sociales dans la culture moderne*
- *L'empire colonial français au XX^e siècle*
- *Le rôle de la France dans les conflits armés du XX^e siècle et la marche vers une unification européenne*
- *Art et société (arts figuratifs, théâtre, cinéma, musique, danse)*
- *Théorie comparative de l'inégalité des sexes : genre et histoire, genre et langue, genre et marché du travail, genre et éducation, genre et pouvoir*
- *La création de l'État de droit*
- *Histoire de la presse française et francophone : approches historiques et rapports interculturels*

RÉPARTITION DES ENSEIGNEMENTS POUR L'ANNÉE 2012-2013

Parmi les modules susmentionnés seront dispensés, durant la présente année universitaire, les suivants par filière :

Filière : Littérature française

Semestre 1 :

- *Méthodologie de la recherche scientifique en Lettres et Sciences humaines*
Enseignantes : Hélène TATSOPOULOU, Ioanna PAPASPYRIDOU
- *Théorie du discours théâtral*
Enseignante : Marika THOMADAKI
- *Thèmes de littérature française du XIX^e siècle*
Enseignant : Dimitri ROBOLY

Semestre 2 :

- *Poétique, rhétorique, stylistique*
Enseignante : Ioanna PAPASPYRIDOU
- *Thèmes de littérature française du XVIII^e siècle*
Enseignante : Maria MALKOYANNI
- *Littérature francophone*
Enseignante : Ioanna CONSTANDULAKI-CHANTZOU

Filière : Histoire de la civilisation française

Semestre 1 :

- *Méthodologie de la recherche scientifique en Lettres et Sciences humaines*
Enseignante : Ifigeneia BOTOUROPOULOU
- *Les récits de voyage français en Grèce*
Enseignante : Ifigeneia BOTOUROPOULOU
- *La Grèce et la France : rapports interculturels au XIX^e siècle*
Enseignante : Despina PROVATA

Semestre 2 :

- *L'empire colonial français*
Enseignante : Irini APOSTOLOU
- *Théorie comparative de l'inégalité des sexes : genre et histoire, genre et langue, genre et marché du travail, genre et éducation, genre et pouvoir*
Enseignante : Loukia EFTHYMIU
- *Le rôle de la France dans les conflits armés du XX^e siècle et la marche vers une unification européenne*
Enseignant : Nicolas MANITAKIS

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS POUR L'ANNÉE 2012-2013

Filière : Littérature française

Module : *Méthodologie de la recherche scientifique en Lettres et Sciences humaines*

Enseignantes : Hélène TATSOPOULOU, Ioanna PAPASPYRIDOU

- I. *Initiation des étudiants aux processus d'élaboration d'une recherche scientifique dans le domaine des Lettres et Sciences humaines* (H. Tatsopoulou)
 1. Signification et caractéristiques de la recherche scientifique.
 2. Le champ, les genres et l'évolution de la recherche et de sa méthodologie.
 3. Les étapes de la recherche scientifique. Planification du processus de recherche : phase préparatoire, phase d'exécution (rassemblement, traitement et analyse des données), présentation du travail achevé.
 4. Choix et définition du type de recherche. Modes de collecte des données : observation de recherche, questionnaire, entretien.
 5. Sources pour le rassemblement des données : bibliographie imprimée et électronique (livres, articles de magazines ou de journaux, thèses et autres monographies, actes de congrès).

- II. *Modes de présentation et méthode de rédaction d'une étude scientifique originale dans le domaine des Lettres et Sciences humaines* (I. Papaspyridou)
 1. Structure externe du mémoire : depuis la couverture et la page de titre jusqu'à l'index et à la quatrième de couverture.
 2. Structure interne et rédaction de l'étude :
 - i. Élaboration d'un plan détaillé, au moins du développement, qui reflétera l'articulation définitive du travail (parties/chapitres/sections).
 - ii. Questions d'expression et de formulation lors de la rédaction : clarté, précision et sobriété du discours scientifique ; cohérence et enchaînement des idées, des paragraphes et des parties ; savoir éviter les incohérences et les remarques incompatibles avec son sujet.
 3. Constitution et présentation d'un corpus bibliographique :
 - i. Bibliothèques utiles en Grèce et en France, bibliothèques et bases de données électroniques, sites web.
 - ii. Insertion, dans le texte, de citations, références bibliographiques et notes infrapaginales. Abréviations couramment utilisées dans les travaux scientifiques.
 - iii. Questions pratiques concernant la présentation de la bibliographie : depuis la rédaction de la référence bibliographique intégrée au texte jusqu'à la présentation récapitulative de l'ensemble des éléments bibliographiques en fin de mémoire/thèse. Normes bibliographiques françaises et internationales et application de celles-ci dans des études du domaine « Lettres et Sciences humaines ». Règles typographiques françaises.

Module : *Théorie du discours théâtral*
Enseignante : Marika THOMADAKI

Le théâtre est examiné sous l'angle de la science des signes, qui sont classés et forment des structures superficielles et profondes aussi bien au niveau de l'écriture textuelle qu'à celui de l'acte de représentation. Le classement des signes dans des systèmes sémiologiques constitue un acte élevé de révélation de l'esthétique d'un produit théâtral, ce qui conduit à une distinction à peu près explicite des formes esthétiques et à leur intégration ultérieure dans des catégories esthétiques.

Le processus susmentionné promeut et étaye en théorie la mise en image du discours et de l'idée ainsi que ceux-ci sont disposés sur la « scène textuelle » en tant que « signifiants disponibles ». De cela émergent les signifiés en puissance ou en activité, qui sont insérés de façon significative – et caractéristique de leur comportement actif – dans un cadre de renouvellement incessant de l'espace-temps à l'intérieur duquel est produite la culture.

Module : *Thèmes de littérature française du XIX^e siècle*
Enseignant : Dimitri ROBOLY

La passion dans la littérature du XIX^e siècle

Si nous assistons, au XIX^e siècle, à un véritable tournant dans l'univers de la littérature, c'est parce que la raison laisse peu à peu la place à la passion, et que la peinture enflammée du cœur humain domine les préoccupations esthétiques et philosophiques. L'élément essentiel, c'est le moi, et l'expérience de la sensibilité constitue le moteur d'une création fondée sur le désir et le sentiment. L'homme n'est plus « Je pense donc je suis » mais « Je sens donc j'existe ».

Dans un tel contexte, l'étude des passions permet de mieux percevoir la réinvention intellectuelle qui domine une littérature en quête d'un nouveau souffle. Le romantisme transforme le paysage culturel, et porte sa marque indélébile sur tout ce qui lui succède. L'écriture ne sera plus jamais la même, le réalisme et le naturalisme représentant la suite logique d'un recommencement inéluctable.

Il importe donc d'explorer certaines pistes qui permettent d'avoir une approche créatrice de l'ensemble du paysage littéraire du siècle. Construite autour de la thématique de la passion, elle prend en compte les répercussions philosophiques, et tente d'analyser l'expression des sentiments dans la poésie, le roman et le théâtre. Car, si le mouvement romantique a l'honneur d'inaugurer une sensibilité nouvelle, il n'a pas le monopole des passions, comme en témoignent les textes de la seconde moitié du siècle. Il serait, par conséquent, tentant et utile d'établir le lien entre des écrivains aussi différents, à première vue, que Chateaubriand et Zola, Alexandre Dumas et Barrès, Flaubert et Jules Verne, tout en étudiant ceux que la postérité a oubliés mais que notre travail ne saurait le faire, pour n'en citer que Jules Janin et Alphonse Karr.

Module : *Poétique, rhétorique, stylistique*
Enseignante : Ioanna PAPASPYRIDOU

La poétique. D'Aristote au structuralisme et à la théorie de la littérature. *L'Art poétique* d'Horace.

La rhétorique. Le sens de la littérature. Boileau et le sublime. Diderot, le philosophe esthète. La théorie des arts. La conception romantique de l'œuvre littéraire. Le formalisme russe. Le néocriticisme. Le structuralisme français.

La fonction poétique du discours. Les parallélismes poétiques. L'ambiguïté poétique. Rythme et prosodie. Le champ particulier de la note intra- et intertextuelle.

Lecture et multiplicité d'interprétations virtuelles. Le lecteur dans le texte. Les stratégies textuelles. Dialogue entre l'œuvre et le public. Théories de la réception. L'horizon d'attente. L'acte de lecture. Déstructuralisme. Introduction à la psychocritique et à la sociocritique.

Module : *Thèmes de littérature française du XVIII^e siècle*

Enseignante : Maria MALKOYANNI

1^{ère} partie

I. *Formes de la prose au Siècle des philosophes*

Le XVIII^e siècle, entre deux grands courants, le classicisme et le romantisme, à travers l'esprit de renouveau et révolutionnaire des lumières, a marqué d'importants changements en littérature. La méthode scientifique, le rationalisme, la remise en cause des dogmes et des préjugés de la tradition orientent la prose narrative vers le chemin du réalisme et la représentation de la réalité contemporaine, tandis qu'on en fait le fer de lance de la diffusion et de l'application des idées philosophiques. L'essai, le conte philosophique et le roman exercent une critique sociale et politique, et ont un objectif didactique au service de l'ensemble.

Ce n'est pas un hasard si le roman épistolaire a été florissant à cette époque-là en France, confirmant ainsi le changement de position de l'individu face à son expérience, son détachement de la collectivité, des attaches de la tradition et de la religion. Le roman épistolaire va fixer, au cours de son évolution à travers les siècles, les tendances dominantes de la littérature du XVIII^e siècle : la critique politique et sociale, le besoin de diffusion des idées, la place de l'individu dans la société, la libération du sentiment. De Montesquieu (*Lettres persanes*, 1721), de Marivaux (*La Vie de Marianne*, 1731-41) et de Crébillon (*Lettres de la Marquise de M****, 1734) à Jean-Jacques Rousseau (*La Nouvelle Héloïse*, 1761) et à Laclos (*Liaisons dangereuses*, 1782), le XVIII^e siècle, épistolaire par excellence, dépeint la société contemporaine, présente à nouveau la notion de vertu et annonce le romantisme à travers ce type de représentation de la réalité qui, si elle est fictive, n'en reste pas moins réaliste.

II. *Les femmes écrivains au XVIII^e siècle et les genres qu'elles ont cultivés*

Les femmes écrivains du XVIII^e siècle français ont joué un rôle d'une grande importance. Cela est confirmé tout d'abord par les chiffres que nous fournit la bibliographie relative à ce sujet : si les femmes écrivains ne sont que 135 au XVII^e siècle, on en compte 308 au XVIII^e – ce qui correspond à 15-20% de la totalité de la production romanesque publiée. On ne peut ignorer, lorsque l'on étudie la littérature du XVIII^e siècle, le rôle qu'ont joué ces femmes, non seulement en tant que phénomène social, mais aussi sous le rapport des genres qu'elles ont cultivés et de la manière dont elles ont contribué à l'évolution de la littérature.

Les femmes écrivains se sont principalement intéressées au roman, alimentant ainsi une polémique importante et souvent dépréciative autour de ce genre. Le manque d'expérience et les contraintes sociales ne leur permettaient pas de créer des structures romanesques complexes. C'est pourquoi les « faux mémoires » et les romans épistolaires dominent parmi les œuvres publiées. On considère que dans le récit, toujours fictif, à la première personne, ces genres libèrent l'écrivain de la règle littéraire, et lui permettent d'exprimer des sentiments de façon plus libre – ce qui s'accorde d'ailleurs avec l'esprit des lumières.

Le chemin de la science, de la politique et de l'essai philosophique s'est néanmoins ouvert pour les femmes à travers le roman épistolaire. La lettre, en tant qu'acte de liberté et de communication, s'avère une voie importante pour la critique que ces femmes peuvent faire sur la société de leur époque. Suivant l'exemple de Mme de Sévigné, les femmes auteurs de romans épistolaires contribuent largement à la formation du genre, et publient souvent également des épîtres relatives à ce sujet. L'œuvre de mesdames de Graffigny, Olympe de Gouges, de Tencin, de Charrière, d'Épinay, Riccoboni et d'autres encore, représente un aspect à part entière de l'étude de la physionomie intellectuelle du XVIII^e siècle français.

2^e partie

Relégué au second plan pendant les siècles précédents, le roman connaît un essor considérable au XVIII^e siècle. Publié pour la première fois en 1731, *Manon Lescaut* de l'Abbé Prévost fut peut-être au début un succès de scandale.

Best-seller même aujourd'hui, source d'inspiration de dramaturges, de musiciens et de cinéastes, ce grand roman inaugure indubitablement une nouvelle ère du genre romanesque par sa structure, son style, ses thèmes et son côté autobiographique. Roman « à tiroirs », roman d'aventures mais aussi roman policier, le récit des amours du chevalier Des Grieux et de Manon Lescaut ne cesse de capter l'attention du lecteur par le jeu continu entre narré, narrateur et auteur.

L'étude d'extraits caractéristiques, l'analyse comparative d'autres textes contemporains tels que *Le Paysan parvenu* de Marivaux (1735-1736) ou *Paul et Virginie* de Bernardin de Saint-Pierre (1788) nous permettent de mesurer l'importance de ce texte original et de définir son rôle dans l'histoire du genre romanesque, qui est en passe d'acquiescer ses lettres de noblesse.

Module : Littérature francophone

Enseignante : Ioanna CONSTANDULAKI-CHANTZOU

A. Définition de la Francophonie.

- Origines et évolution historique de la Francophonie.
- Géographie culturelle de la Francophonie.
- Francophonie et littératures francophones de par le monde (Europe, Afrique, Asie, Canada, Antilles...). Spécificités et convergences. Perspectives dans le devenir mondial.

B. Étude du discours francophone : prose et poésie.

Filière : Histoire de la civilisation française

Module : Méthodologie de la recherche scientifique en Lettres et Sciences humaines

Enseignante : Ifigenia BOTOUROPOULOU

Cet enseignement se donne pour objectif d'initier l'étudiant aux champs de recherche notamment de l'histoire, et de le familiariser avec la gestion du matériel de recherche en vue de la rédaction d'un mémoire scientifique. On s'intéressera aux domaines suivants :

- Étude des sources. Que peut-on considérer comme source de recherche ? De quelle manière commencer une recherche ?
- Définition de plan et de cadre de travail. La façon de présenter les références dans les mémoires scientifiques. Bibliographie de différents champs scientifiques. Problèmes généraux rencontrés dans le cadre d'une recherche : comment y remédier ? Nouvelles orientations de la recherche historique vers les domaines de l'histoire des idées, de la statistique, de la démographie, de l'histoire économique, etc.
- Bibliographie.

Module : *Le récit de voyage français en Grèce*

Enseignante : Ifigeneia BOTOUROPOULOU

Cet enseignement se donne pour objectif de révéler un domaine culturel important qui a trait aux voyages et aux voyageurs. Seront, plus particulièrement, étudiées les raisons qui poussent les voyageurs français à se rendre en Grèce et en Orient au cours des XVIII^e et XIX^e siècles, ainsi que les influences et les impacts de cette entreprise tant dans la culture occidentale que dans la projection de la Grèce en Occident. On s'intéressera aux domaines suivants :

- L'intérêt porté par les voyageurs à l'Antiquité grecque.
- Le mouvement philhellène.
- La quête de l'exotisme et du pittoresque.
- L'aspect initiatique du voyage hors du monde occidental.
- Récits de voyage et témoignages.
- Importants voyageurs.
- Iconographie.

Module : *La Grèce et la France : rapports interculturels au XIX^e siècle*

Enseignante : Despina PROVATA

La notion des rapports interculturels ou du transfert culturel suppose la circulation de personnes, d'objets, d'idées et de perceptions entre deux espaces culturels distincts. L'objectif du module est de détecter les points de rencontre, de croisement et d'osmose des deux cultures, grecque et française, à travers leurs différentes expressions. Nous étudierons les aspects de ce phénomène complexe, tel qu'il s'est manifesté dans le domaine des lettres, de la langue, de l'idéologie, des conceptions politiques, etc. Le point de départ de cette approche est la recherche et l'identification des médiateurs culturels – qu'il s'agisse d'individus ou de groupes sociaux – puisque la contribution de chacun d'entre eux séparément mais aussi dans le cadre d'un ensemble plus large, définit la qualité et le résultat de la procédure du transfert culturel. En outre, la détermination des intentions des protagonistes constitue un paramètre fondamental à l'étude de l'interculturalité, puisque leur rôle dans le mécanisme d'absorption, d'annexion et d'élaboration du produit culturel est décisif.

Module : *L'empire colonial français au XX^e siècle*

Enseignante : Irini APOSTOLOU

À la suite d'un bref historique de la politique coloniale de la France, on tracera le parcours vers l'indépendance des colonies françaises en Afrique du Nord, occidentale et centrale, Asie du Sud, ainsi que de la Syrie et du Liban, territoires sous mandat français. Une attention particulière sera accordée à la guerre d'Indochine (1945-1954) et à celle d'Algérie (1954-1962). Seront également examinés la recherche de l'identité des anciennes colonies et leurs efforts d'émancipation notamment après la Seconde Guerre mondiale. On analysera en outre la politique postcoloniale française et présentera le néocolonialisme français sous l'angle des relations politiques et économiques entre la France et les pays en voie de développement qui en ont été d'anciennes colonies. Sera enfin abordé l'impact de la culture française sur ces dernières dans un cadre d'études postcoloniales enrichi de références aux représentants de la théorie postcoloniale Edward Said, Homi Bhabha et Frantz Fanon.

Module : *Théorie comparative de l'inégalité des sexes : genre et histoire, genre et langue, genre et marché du travail, genre et éducation, genre et pouvoir*

Enseignante : Loukia EFTHYMIU

On étudiera une série de questions concernant la place des deux sexes dans la société contemporaine grecque et française ainsi que des paramètres comme l'histoire, la langue, la tradition et les mentalités, les institutions, les théories, les mouvements de revendication, etc.

Module : *Le rôle de la France dans les conflits armés du XX^e siècle et la marche vers une unification européenne*

Enseignant : Nicolas MANITAKIS

Grande puissance politique et militaire de l'Europe du début du XX^e siècle, bénéficiant d'un rayonnement mondial, la France a maintenu sa position hégémonique en dominant ses adversaires lors de la Première Guerre mondiale. Cependant, à la suite de sa défaite inattendue, humiliante et quasi-totale lors la Seconde Guerre mondiale, cette position hégémonique fut sérieusement mise en question. Jouant, après 1945, un rôle prépondérant dans les efforts d'unification de l'Europe, la France a su préserver son statut de grande puissance sur la scène européenne, malgré son incontestable affaiblissement économique et politique.

En vue des commémorations du centenaire de la Grande Guerre, le séminaire sera dédié cette année à la question de l'intervention de la France sur les fronts balkaniques de la guerre 1914-1918. Plus particulièrement, nous examinerons comment les relations franco-helléniques ont évolué dans le cadre de la Première Guerre mondiale. Nous étudierons également des questions portant sur la mémoire et l'histoire publique de la Grande Guerre dans sa version franco-hellénique.

RECOMMANDATIONS POUR LA PRÉSENTATION DES MÉMOIRES ET THÈSES

- Les travaux seront impérativement saisis sur traitement de texte, et reproduits sur des pages de format A4, imprimées exclusivement au recto et numérotées sans solution de continuité de préférence en haut, à droite, à compter de la page de titre. Ils seront remis reliés (préférer la thermo-reliure à la spirale) au nombre d'exemplaires requis par les modalités de soutenance.
- Le texte sera fermement justifié : aux marges haut/bas de 2,54 cm et gauche/droite de 3,17 cm, il sera composé sur une colonne unique, alignée de part et d'autre, avec interligne 1,5 et une police de bonne lisibilité (ainsi *Times New Roman* ou *Arial*) en corps 12.
N.B. On choisira des corps supérieurs à 12 points pour les titres des principales divisions et subdivisions, et inférieurs à 12 points pour les notes, les exemples et les citations longues (voir *infra*).
- L'usage de l'italique sera réservé à la mention autonymique de terme, aux mots étrangers, à la mise en évidence, enfin aux titres d'ouvrages, de recueils, de journaux ou périodiques, etc. ; celui des caractères gras aux seuls titres et intertitres propres au document. Le soulignage, lui, est à éviter.
- La langue de rédaction des travaux sera, au choix, le français ou le grec moderne. Remis en français, le texte devrait faire preuve de conformité aux normes relatives à l'usage de la ponctuation dans le domaine de la typographie en France. Celles-ci prévoient une espace insécable avant le deux-points, le point-virgule, le point d'interrogation et le point d'exclamation, tout comme avant et après le segment encadré par les seuls guillemets français (en chevron : « ... ») ; elles en font, au contraire, l'économie avant la virgule, le point et les points de suspension, de même qu'à la suite de l'apostrophe.
- Pour la numérotation des siècles, des souverains et des papes, le français écrit recourt aux chiffres romains, ainsi : *au XVII^e siècle, Louis XIV, Benoît XVI*.
- Les notes seront obligatoirement infrapaginales et composées en corps 10. L'appel de note, sous forme de simple chiffre arabe, se fera en exposant (dans le seul corps du texte), et prendra place après les guillemets fermants et avant les signes de ponctuation éventuels. Pour des travaux de la longueur d'un mémoire ou d'une thèse, il est préférable que la numérotation des notes recommence à chaque page.
- Les citations devraient faire l'objet d'un maniement extrêmement prudent. Relativement brèves (deux à trois lignes au maximum), elles seront intégrées au texte même, encadrées de guillemets. Plus longues, elles s'en détacheront, se feront précéder de deux-points et seront présentées en retrait d'au moins 1 cm, sans guillemets, avec interligne simple et dans un corps inférieur à celui du texte principal. Toujours est-il qu'il faut veiller à citer avec une exactitude scrupuleuse, ce qui porte à signaler toute intervention personnelle (adaptation morphosyntaxique, glose ou coupure) dans le texte cité au moyen de crochets (et non pas de parenthèses), qui peuvent ne renfermer que des points de suspension en cas d'omission d'éléments de l'original : [...]. Chaque citation se fera impérativement suivre de la référence précise au document dans lequel elle a été puisée selon l'un des deux principes ci-dessous, que l'on adoptera uniformément du début à la fin du travail :
 - **Mention de la source en note infrapaginale**
Il s'agit là du système traditionnel, qui oblige à se limiter au strict essentiel, ainsi en cas d'ouvrage : initiale du prénom suivie du nom de l'auteur (à moins que ce dernier élément n'accompagne la citation dans le texte), titre, n° d'édition (si ce n'est la première), lieu d'édition, éditeur, année de publication, page(s) de la citation. À titre d'échantillon :
 1. O. Soutet, *Linguistique*, 3^e éd., Paris, P.U.F., 2001, p. 11.

Ceci entraînera, en *Bibliographie*, une présentation du type :

SOUTET (Olivier), *Linguistique*, 3^e éd., Paris, P.U.F., coll. « Premier Cycle », 2001, 364 p. / ... Paris, P.U.F., 2001, 364 p., (Premier Cycle).

Les références successives au même document s'effectueront au moyen d'abréviations de mots latins, fort usitées dans les travaux de recherche d'expression française : *op. cit.* (*opere citato* : ouvrage cité), *loc. cit.* (*loco citato* : endroit cité), *ibid.* (*ibidem* : même document que dans la note immédiatement précédente), etc.

- **Mention de la source entre parenthèses aussitôt après la citation**

La particularité de cette méthode – communément dite « auteur-date » et répandue notamment dans les revues scientifiques grâce à l'espace qu'elle permet d'économiser – réside dans le fait qu'elle restreigne la référence à trois éléments précis, dont se fait immédiatement suivre toute citation : nom de l'auteur (à moins qu'il ne soit syntaxiquement engagé dans le texte), année de publication, page(s) de la citation. À titre d'échantillon :

(Soutet, 2001 : 11).

En quête du reste des informations nécessaires à la reconstitution de la référence complète, le lecteur se verra donc contraint de se reporter à la *Bibliographie* figurant en fin de volume, où les entrées présenteront la forme que voici :

SOUTET O., 2001, *Linguistique*, 3^e éd., Paris, P.U.F., coll. « Premier Cycle », 364 p. / ... Paris, P.U.F., 364 p., (Premier Cycle).

- Inutile de signaler que les systèmes de référence décrits dans les lignes qui précèdent sont à utiliser même s'il est fait tout simplement allusion aux idées d'un auteur, qui n'ont pas pour autant donné lieu à une citation explicite dans le texte, que ce soit en note de bas de page, où l'on fait généralement précéder la référence de mentions comme *Voir* et *Cf.* (lat. *confer* : « compare » et non pas « vois »), ou dans le corps textuel entre parenthèses (système « auteur-date »).
- Tout travail devrait comporter au moins : une couverture (rigide, de couleur claire, et conforme aux modèles suggérés plus loin), une page de titre (identique à cette dernière), une table des matières et une introduction, antéposées au texte principal ; une conclusion, une bibliographie et, pour les seules thèses de doctorat, un index, postposés au texte principal. Dédicace, épigraphe et remerciements éventuels sont à intercaler entre page de titre et table des matières ; les annexes entre bibliographie et index ; enfin, le glossaire (indispensable en cas de recours systématique à des appareils terminologiques peu aisément accessibles) après l'index. Il serait souhaitable que les thèses de doctorat soient en outre pourvues d'une quatrième de couverture affichant nombre d'éléments utiles à l'indexation du document en bibliothèque ou base de données (en voir un modèle possible ci-après).
- S'agissant de thèse, on évitera de retenir, pour la gestion de la bibliographie, le principe des *Références bibliographiques* – propre à réduire la liste aux seuls éléments effectivement cités et, à ce titre, fort prisé dans les revues et les actes de congrès –, et optera plutôt pour le rassemblement, sous la dénomination de *Bibliographie*, des différentes sources qui ont, d'une façon ou d'une autre, fait l'objet d'une exploitation quelconque, à la condition qu'elles aient effectivement été consultées. Celles-ci seront classées par ordre alphabétique (d'auteur ou, à défaut, de titre) et, le cas échéant (plusieurs documents dus au même auteur), chronologique, d'éventuels regroupements à caractère typologique ou thématique ne pouvant être exclus. Pour leur présentation, on préférera au modèle des zones rigoureusement standardisé que suggèrent les normes internationales ISO et leurs correspondantes françaises AFNOR – en réalité appliquées à la lettre dans les seules bibliothèques – les systèmes plus souples exposés ci-dessus et largement consacrés dans le vaste domaine « Lettres et Sciences humaines » d'expression française. Suivent, à titre indicatif, quelques exemples en complément à ceux d'ouvrage fournis *supra* :

- **Contribution à un ouvrage collectif**

Système traditionnel : POIRIER (Claude), « Description et affirmation des variétés non hexagonales du français », in CLAS (André) et OUOBA (Benoît) dir., *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone*, Montrouge, John Libbey Eurotext, 1990, p. 127-139.

Système « auteur-date » : POIRIER C., 1990, « Description et affirmation des variétés non hexagonales du français », in CLAS A. et OUOBA B. (dir.), *Visages du français. Variétés lexicales de l'espace francophone*, Montrouge, John Libbey Eurotext, p. 127-139.

- **Article de périodique**

Système traditionnel : DEPECKER (Loïc), « Un autre Saussure », *L'Information grammaticale*, n° 105, mars 2005, p. 7-14.

Système « auteur-date » : DEPECKER L., 2005, « Un autre Saussure », *L'Information grammaticale*, n° 105 (mars), p. 7-14.

- **Document électronique**

Système traditionnel : SANUILLET (Anne), « Guide de présentation des thèses et mémoires », in Université de Nice - Sophia Antipolis, *Unité régionale de formation à l'information scientifique et technique - Droit, Économie, Humanités* [en ligne], Nice, URFIST-DEH (Univ. de Nice), 2002 [consulté le 8 février 2005], disponible sur :

<<http://www.unice.fr/urfist/URFIST-DEH/pages/Theses/normes.html>>

Système « auteur-date » : SANUILLET A., 2002, « Guide de présentation des thèses et mémoires », in Université de Nice - Sophia Antipolis, *Unité régionale de formation à l'information scientifique et technique - Droit, Économie, Humanités* [en ligne], Nice, URFIST-DEH (Univ. de Nice), [consulté le 8 février 2005], disponible sur :

<<http://www.unice.fr/urfist/URFIST-DEH/pages/Theses/normes.html>>

Modèle de couverture de mémoire :

UNIVERSITÉ NATIONALE ET CAPODISTRIENNE D'ATHÈNES
Faculté des Lettres
DÉPARTEMENT DE LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES
Section de Littérature française / d'Histoire de la civilisation française
/ de Langue française et de Linguistique

Cursus de spécialisation *Langue et Littérature françaises*
Filière : Littérature française / Histoire de la civilisation française / ...

Titre

Mémoire du *Diplôme supérieur de spécialisation en Langue et Littérature françaises*, filière
Littérature française / ...

présenté et soutenu par M. / Mme / Mlle... [Prénom NOM]

Sous la direction de : Mme le Professeur... [Prénom NOM]
Mme / M. ... [Prénom NOM], Maître de conférences

Athènes
... [mois en toutes lettres - année]

Modèle de couverture de thèse :

UNIVERSITÉ NATIONALE ET CAPODISTRIENNE D'ATHÈNES
Faculté des Lettres
DÉPARTEMENT DE LANGUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISES
Section de Littérature française / d'Histoire de la civilisation française
/ de Langue française et de Linguistique

THÈSE
pour l'obtention du grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ D'ATHÈNES
en Langue et Littérature françaises
Spécialité : ...

présentée et soutenue publiquement par
M. / Mme / Mlle... [Prénom NOM]

Titre

Sous la direction de : Mme le Professeur... [Prénom NOM] (directrice principale)

Mme / M. ... [Prénom NOM], Maître de conférences

...

Jury de soutenance : ... (*ibid.*) *

Athènes
... [mois en toutes lettres - année]

* Seulement si la composition définitive en est connue assez tôt.

Modèle de quatrième de couverture de thèse :

Résumé de 150 à 200 mots en français / grec moderne *

...

*Titre en grec moderne / français **

Résumé de 150 à 200 mots en grec moderne / français *

...

Mots-clés [choisis en accord avec l'équipe de direction et en fonction de leur pertinence]

* Suivant la langue retenue pour la rédaction de la thèse.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Les enseignements sont confiés aux membres du Personnel enseignant chercheur rattaché au Département de Langue et Littérature françaises ou à d'autres enseignants-chercheurs dont le profil remplit les conditions prévues à l'article 5 de la loi 3685/2008.

Membres du Personnel enseignant chercheur du Département :

Professeures

Ifigeneia BOTOUROPOULOU (iphibo@frl.uoa.gr)
Argyro PROSCOLI (proscoli@frl.uoa.gr)
Fridériki TABAKI-IONA (fiona@frl.uoa.gr)

Professeures adjointes

Marie-Christine ANASTASSIADI (mcanast@frl.uoa.gr)
Rhéa DELVEROUDI (rdel@frl.uoa.gr)
Maria PAPANADIMA (mpapadima@frl.uoa.gr)
Maria PATÉLI (mapateli@frl.uoa.gr)
Despina PROVATA (dprovata@frl.uoa.gr)
Olga VANDOROU-STAVROPOULOU (ovando@frl.uoa.gr)

Professeurs assistants

Irini APOSTOLOU (irapo@frl.uoa.com)
Loukia EFTHYMIΟΥ (leythim@frl.uoa.gr)
Maria MALKOYANNI (mmalco@frl.uoa.gr)
Argyro MOUSTAKI (argmous@frl.uoa.gr)
Dimitri ROBOLY (droboly@yahoo.fr)
Hélène TATSOPOULOU (eltasop@frl.uoa.gr)
Georges VARSOS (gvarsos@frl.uoa.gr)

Maîtres de conférences

Maria ANTONIOU (manto@frl.uoa.gr)
Nicolas MANITAKIS (manitaki@frl.uoa.gr)
Andromachi-Virginia PANTAZARA (mavimap@frl.uoa.gr)
Ioanna PAPASPYRIDOU (ipapasp@otenet.gr)
Marina VIHOU (mvihou@frl.uoa.gr)

Professeures émérites du Département :

Pinelopi CALLIABETSOU-CORACA (pcallia@frl.uoa.gr)
Ioanna CONSTANDULAKI-CHANTZOU
Pighi-Dafni KOUTSOYANNOPOULOU (pkoutso@frl.uoa.gr)
Marika THOMADAKI (marithom@frl.uoa.gr)

INFORMATIONS UTILES

Les cours sont dispensés dans les locaux de la Faculté des Lettres de l'Université d'Athènes, située sur le campus (*Panepistimioupoli*) de Zografou.

Adresse postale :

Département de Langue et Littérature françaises
Faculté des Lettres
Panepistimioupoli, 157 84 Ilissia

Standard de la Faculté : tél. : 210-727 9999
fax : 210-724 8979

Appariteur : tél. 210-727 7497-8

Secrétariat du Département :

4^e étage, bureau 410

Responsable : Anna PASTRA, tél. 210-727 7474

Suivi du C.S. : Maria SKOURIOTI, bureau 415, tél. 210-727 7457

Personnel : tél. 210-727 7423/7450/7451/7793

Le secrétariat est ouvert au public et aux étudiants le lundi, le mercredi et le vendredi, de 11h à 14h.

Présidence :

4^e étage, bureau 415, tél. 210-727 7457

La présidente, Mme la Professeure Argyro PROSCOLLI, reçoit le mercredi, de 11h à 13h.

Bureau de la directrice du C.S. :

7^e étage, bureau 708, tél. 210-727 7713

La directrice, Mme la Professeure Fridériki TABAKI-IONA, reçoit le jeudi, de 15h à 16h.

Bibliothèque/Salle d'études du Département :

9^e étage, bureau 928, tél. 210-727 7939

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9h à 17h

Site web du Département : <http://www.frl.uoa.gr>